

location d'une maison par notaire

Par xela, le 20/11/2009 à 22:20

Le notaire est il tenu de m'informer de la date à laquelle mon dossier concernant la location d'une maison sera traitée?(je n'ai reçu aucune information de la part de celui-ci)

Est-il dans l'obligation de m'informer dans le cas d'une réponse négative pour la location d'une maison?(toujours pas de réponse de sa part)

Comment se déroule exactement le traitement des différents dossiers pour une location?

Merci d'avance pour votre aide